POUR LUTTER CONTRE L'OÏDIUM, l'ICV et BASF ont travaillé ensemble dans le cadre du programme In vino qualitas. © C. WATIER

Oïdium : mieux vaut attaquer tôt

Selon une étude de l'ICV et de BASF, pour bien contrôler l'oïdium dans les parcelles sensibles, il faut **traiter « tôt et fort »**. À partir de la fermeture de la grappe, il est possible d'économiser un à deux traitements si l'état sanitaire est correct.

« L'OÏDIUM EST UNE MALADIE DEVANT LAQUELLE IL FAUT RESTER HUMBLE. *Elle est imprévisible et difficile à modéliser. Face à elle, il faut savoir gérer les risques en fonction du millésime et des objectifs qualitatifs. Mais l'objectif zéro dégât à la récolte est un peu présomptueux* », a indiqué Jacques Rousseau, de l'ICV, lors d'une conférence de presse organisée avec BASF, le 16 mai, pour présenter les derniers résultats du programme In vino qualitas. De 2009 à 2012, l'ICV et BASF ont comparé différentes stratégies de lutte sur une parcelle de chardonnay :

- un programme Sécurité (traitements dès cinq à six feuilles étalées jusque début véraison avec du soufre et des produits haut de gamme) ;
- un programme Éco (démarrage à sept à huit feuilles jusque début véraison avec du soufre, des IBS et du meptyldinocap) ;
- et un programme Raisonné.

En 2009, pour cette dernière modalité, les expérimentateurs ont démarré les traitements à sept à huit feuilles étalées avec un IBS et les ont poursuivis jusqu'à la fermeture de la grappe avec les mêmes produits que dans la référence. « *Mais nous avons joué avec le feu* », reconnaît Vincent Jacus, de BASF. Les années suivantes, ils ont donc démarré à cinq à six feuilles étalées. Puis, selon l'état sanitaire à la fermeture de grappe, ils ont arrêté ou poursuivi la protection jusque début véraison. Ils ont utilisé les mêmes produits que dans la modalité Sécurité.

Les résultats montrent que la stratégie Éco est loin d'être rentable. « *Les rendements baissent de 23 à 25 % par rapport à la stratégie Sécurité et les vins présentent des défauts olfactifs. Tout ça pour une économie de 41 €/ha* », note Jacques Rousseau.

> « L'objectif zéro dégât à la récolte est un peu présomptueux. »

La stratégie Raisonnée est intéressante à condition de démarrer les traitements tôt, dès cinq à six feuilles étalées, avec du soufre par exemple. « *Ce premier traitement est très important pour éviter les développements précoces de l'oïdium* », insiste Jacques Rousseau.

À partir de la fermeture de la grappe, il est possible d'économiser un à deux traitements. Tout dépend de l'état sanitaire. « *Si aucune grappe n'est touchée à la fermeture de la grappe, le viticulteur peut arrêter les traitements et il économisera deux passages. Si 15 % de grappes sont touchées, soit il arrête les traitements, soit il en applique un supplémentaire, selon son objectif qualitatif. S'il a plus de 20 % de grappes touchées, il doit poursuivre les traitements jusque fin véraison.* » Pour cela, il faut évaluer la fréquence de grappes touchées à plus de 15 % par l'oïdium à la fermeture de la grappe. « *La stratégie gagnante est de démarrer les traitements tôt et fort, dès cinq-six feuilles étalées pour les cépages classiques et deux-trois feuilles étalées pour les cépages à drapeaux. Ensuite, il faut bien encadrer la floraison et respecter les cadences. À la fin, on peut économiser un à deux traitements selon l'état sanitaire à la fermeture de la grappe* », résume Jacques Rousseau.

Cette expérimentation qui a démarré en 2006 dans le Languedoc sur les cépages carignan et chardonnay avait d'abord permis de définir le seuil de nuisibilité de l'oïdium dans les vins.

Ce sont les grappes très touchées à la récolte (plus de 50 % des baies atteintes) qui nuisent à la qualité des vins. « *Dès 5 % de ces grappes dans la vendange, des défauts sont perceptibles dans les vins. Au-delà de 10 %, ils sont très marqués* », a rappelé Jacques Rousseau. À l'inverse, les grappes peu touchées par l'oïdium (juste quelques baies atteintes) ne sont pas préjudiciables.

CHRISTELLE STEF

Restrictions d'usage sur le glufosinate

Le glufosinate, la matière active de l'herbicide Basta F1, a été réinscrit au niveau européen, mais avec des restrictions d'usage. Il ne pourra plus être appliqué que pour le « *désherbage en bande ou l'épandage ponctuel* ». Son utilisation sera limitée à 750 g de matière active par hectare et par passage. De plus, cette matière active sera restreinte à deux applications maximum par an. Ces restrictions figurent dans le règlement européen 365/2013 paru le 23 avril dernier. Les États membres ont jusqu'au 13 novembre 2013 pour modifier les AMM des produits correspondants.

L'esca impacte les vins

L'esca a-t-elle des conséquences sensorielles sur les vins ? Oui, d'après des chercheurs de l'Inra de Bordeaux (Gironde). Ceux-ci ont vinifié des moûts contenant différents pourcentages de baies prélevées sur des ceps atteints d'esca. Un jury a dégusté les vins obtenus. Dès 5 % de baies touchées par l'esca, les dégustateurs notent des différences par rapport au vin témoin : apparition de notes de réduit, phénolées, herbacées ou moisi-terreuses et diminution du fruité. En cause : des perturbations de la physiologie des pieds atteints par l'esca qui impacteraient le métabolisme des flavonoïdes.

Ralentissement des conversions en bio

En 2012, 4 926 exploitations viticoles étaient conduites en bio. Les surfaces viticoles certifiées bio ou en conversion ont atteint 64 792 ha, soit 6 % de plus que l'année précédente. Toutefois, la dynamique semble se ralentir car, en 2011, la hausse était de 21 %. En 2012, presque 8 % des vignes étaient dans une démarche biologique. Et cette année, une centaine de viticulteurs ont entamé une conversion. Selon l'Agence bio, la croissance du bio en viticulture devrait se poursuivre mais « *rester modérée* ».